

**RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE DES RELATIONS  
EUROPEENNES ET INTERNATIONALES EN MATIERE DE  
DROITS DE L'HOMME ET DROIT INTERNATIONAL  
HUMANITAIRE  
2008**

*Présenté par Me Vincent Nioré, membre du Conseil de l'Ordre (MCO), Secrétaire de la commission observateurs judiciaires et liaison avec les ONG, lors de la séance commune des conseils de Paris et Bruxelles du 12 mai 2009.*

Traditionnellement, le barreau de Paris est très souvent sollicité lorsque les droits de l'Homme sont en danger.

Le barreau de Paris participe, seul ou en concertation avec d'autres barreaux ou organisations, à de nombreuses actions de défense des droits de l'Homme notamment lorsque celles-ci sont organisées en soutien à des confrères en danger.

Le barreau de Paris est également très actif en faveur de l'abolition de la peine de mort. Membre fondateur de la Coalition mondiale contre la peine de mort, il a participé à l'organisation des trois congrès mondiaux contre la peine de mort.

Conscient du développement de la justice pénale internationale, le barreau de Paris s'est particulièrement investi dans ce domaine qui intéresse de nombreux avocats. Il a soutenu le processus de création de la Cour pénale internationale (CPI) aux fins notamment de défendre les questions relatives à la pratique des avocats devant la cour qu'il s'agisse des conseils de la défense ou des représentant légaux des victimes. Le barreau de Paris est également membre fondateur du Barreau pénal international (BPI). Il est également intervenu à titre *d'amicus curiae* (en mai 2007) devant la CPI pour soutenir le droit à un procès équitable et la garantie de ressources nécessaires à la défense.

Le Service des relations internationales et européennes de l'Ordre est composé d'Anne Souléliac (Directrice, avocat) ainsi que d'Elise Tillet Dagousset. En 2008, se sont succédées qui ont également participé au travail du service deux stagiaires : Amélie Guiraud et Marjane Ghaem.

## SOMMAIRE :

### 1. ACTIVITES MENEES PAR LE SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME:

#### 1.1. ACTIONS EN SOUTIEN AUX DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME EN DANGER :

#### 1.2. MISSIONS D'OBSERVATION JUDICIAIRE :

#### 1.3. CELEBRATION DU SOIXANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME :

### 2. LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT :

#### 2.1. ACTION EN SOUTIEN AU CONDAMNE A MORT TROY DAVIS, ETATS-UNIS :

#### 2.2. COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT :

### 3. DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE :

#### 3.1. OPERATION DE SOUTIEN POUR OMAR KHADR, PRISONNIER CANADIEN A GUANTANAMO

#### 3.2. LA COALITION FRANÇAISE POUR UNE COUR PENALE INTERNATIONALE

#### 3.3. LE BARREAU PENAL INTERNATIONAL

#### 3.4. VIOLENCE ET FEMMES DANS LES CONFLITS ARMES

#### 3.5. COMMEMORATION DU 93EME ANNIVERSAIRE DU GENOCIDE ARMENIEN

### 4. ACTIONS PARALLELES :



## 1. ACTIVITES MENEES PAR LE SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME EN 2008 :

### 1.1 ACTIONS EN SOUTIEN AUX DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME EN DANGER :

- **Février 2008, soutien à Gloria Cano Legua, avocate péruvienne, défenseur des droits de l'Homme**

Selon Amnesty International, le 18 décembre 2007, les membres de l' « *Asociación pro Derechos Humanos* » (APRODEH, également ligue affiliée à la FIDH) ont été menacés de mort dans un appel téléphonique anonyme. Les menaces visaient plus particulièrement l'avocate Gloria Cano Legua, spécialisée dans les droits de l'Homme. Me Gloria Cano Legua représente des familles de victimes des massacres de La Cantuta et Barrios Altos dans le cadre du procès de l'ancien Président du Pérou, Alberto Fujimori. **Christian Charrière Bournazel, bâtonnier de Paris, a écrit aux autorités péruviennes pour les appeler à assurer la sécurité de Gloria Cano Legua.**

- **Février 2008, soutien à des avocats kenyans.**

Les résultats des élections présidentielles au Kenya ont été contestés et ont entraîné un conflit politique important, qui s'est polarisé autour de clivages ethniques ; les Kikuyus auraient majoritairement soutenu le Président sortant, tandis que les Luos et les Kalenjins auraient apporté leur appui au candidat de l'opposition.

Selon Amnesty International, plusieurs défenseurs des droits de l'Homme étaient menacés de mort. Il s'agit de Maina Kiai, Président de la Commission nationale kenyane des droits humains, de Muthoni Wanyeki, directrice exécutive de la Commission nationale kenyane des droits humains, de Haroun Ndubi, avocat spécialisé dans la défense des droits humains, membre du Forum kenyan des observateurs nationaux des élections, de David Ndiï, auteur d'un rapport sur la fraude électorale, de Gladwell Otieno, directrice du Centre pour la transparence des affaires publiques en Afrique, de Ndung'u Wainaina, membre du personnel du Conseil exécutif de la Convention nationale, de Njeri Kabeberi, directrice exécutive du Centre pour la démocratie pluraliste, de Nahashon Gachehe, employé de l'Unité médicolégale indépendante, de James Maina, membre du Parlement du peuple.

A une exception près, ces défenseurs des droits de l'Homme sont des Kikuyus accusés d'avoir « *trahi* » leur ethnie en ayant exprimé des soupçons quant à la régularité du scrutin, ou en dénonçant des atteintes aux droits humains commises par la police ou par des bandes armées, notamment des groupes de Kikuyus. **Christian Charrière Bournazel, bâtonnier de Paris, inquiet pour la sécurité de ces personnes, a écrit au Président de la République du Kenya, Mwai Kibaki, pour lui demander de garantir le respect de la liberté d'expression et d'assurer la protection de ces personnes menacées.**

- **Mars 2008, soutien à des avocats mexicains, défenseurs des droits de l'Homme**

Selon Amnesty International, des défenseurs des droits de l'Homme de l'Etat d'Oaxaca au Mexique, sont menacés. Il s'agit de Mayen Arellanes Cano, de Jesús Manuel Grijalva Mejía, de Gilberto Hernández Santiago, tous trois avocats spécialisés dans la défense des droits de l'Homme, et de Alma Gómez Soto, militante des droits humains.

Ils poursuivent en justice les autorités fédérales et les autorités de l'État d'Oaxaca pour génocide et crimes contre l'humanité, à la suite de graves violations des droits humains commises dans cet État depuis 2006.

**Le bâtonnier de Paris, inquiet pour la sécurité de ces personnes, a écrit une lettre au Ministre de l'Intérieur, au Gouverneur de l'Etat d'Oaxaca ainsi qu'au Procureur général de l'Etat d'Oaxaca pour leur demander d'assurer la protection de ces personnes menacées.**

- **Avril 2008, passage de la Flamme Olympique à Paris**

Le 7 avril 2008, à l'occasion du passage de la flamme Olympique à Paris, Amnesty International a mis en place une action symbolique place du Trocadéro en soutien à Chen Guangcheng, avocat aveugle défenseur des droits de l'Homme en Chine.

Chen Guangcheng est un jeune avocat non-voyant défenseur des populations rurales face à la politique de stérilisation forcée menée dans la région du Shandong. Il a été condamné à quatre ans et trois mois de prison le 24 août 2006, au terme d'un procès inéquitable.

Christian Charrière Bournazel, bâtonnier de Paris, accompagné des membres du Conseil de l'Ordre (Vincent Nioré, Olivier Cousi, Frédéric Sicard, Françoise Mendel Riche et Martine Malinbaum), a pris la parole lors



de cet événement pour demander la libération de Cheng Guangcheng. Parrainé par le sprinteur non-voyant Aladji Ba, athlète double médaillé aux Jeux Olympiques et porteur de la flamme, ce rassemblement a mis en scène une trentaine de non-voyants du réseau de Vivre FM enfermés dans une cellule et des militants d'Amnesty International France portant un tee-shirt à l'effigie de Chen Guancheng.



- **Avril 2008, mission en Chine de soutien aux avocats de Hu Jia, journaliste, défenseur des droits de l'Homme.**

Le 27 décembre 2007, Hu Jia, célèbre cyber-dissident chinois, a été arrêté pour avoir rédigé cinq articles et donné deux interviews. Il lui était reproché d'avoir violé l'article 105-2 du Code pénal chinois réprimant l'incitation à la subversion. Il a été jugé le 18 mars 2008. Le 3 avril 2008, Hu Jia était condamné à trois ans et demi d'emprisonnement.

Avocats Sans Frontière (France) a organisé une mission en Chine. Le bâtonnier de Paris a décidé de mandater Me Augustin D'ollone, Premier secrétaire de la Conférence, en qualité d'observateur judiciaire afin de l'y représenter.

Les objectifs de la mission étaient d'aider et soutenir les avocats de Hu Jia ainsi qu'entretenir et développer les contacts avec nos confrères chinois. Hu Jia est à ce jour toujours en prison. Son état de santé ainsi que ses conditions de détention inquiètent considérablement son épouse, Zen Jinyan, elle-même assignée à résidence à son domicile.

- **Juillet 2008, soutien à Teng Biao, avocat chinois, défenseur des droits de l'Homme :**



Deux mois avant les Jeux Olympiques la répression s'est intensifiée en Chine. Les autorités chinoises ont continué de violer leur promesse d'améliorer la situation des droits de l'Homme avant les Jeux Olympiques. Deux avocats chinois, qui avaient proposé de défendre les tibétains emprisonnés, ont été radiés.

Le bâtonnier de Paris, extrêmement préoccupé par la situation de son confrère Teng Biao, avocat spécialisé dans la défense des droits de l'Homme avait déjà fait part de ses inquiétudes à son sujet à plusieurs reprises cette année dans des courriers datés de février et mars 2008. Or, les autorités chinoises de Pékin ont refusé le renouvellement de la licence professionnelle de Me

Teng Biao et Me Jiang Tianyong après que ces derniers aient proposé d'apporter leur service aux tibétains emprisonnés à la suite des manifestations qui ont eu lieu à l'approche des Jeux Olympiques. De plus, Teng Biao s'est vu retirer son passeport en février dernier et n'a toujours pas retrouvé son usage. Cette décision l'empêche de poursuivre ses activités d'enseignement et de recherche dans les universités étrangères et de rencontrer ses confrères étrangers.

Teng Biao, était l'un des derniers avocats défenseur des droits de l'Homme en Chine à ne pas faire l'objet de mesures de répression. Cependant, à l'approche des Jeux Olympiques il a fait l'objet d'un harcèlement continu.



**Le bâtonnier Christian Charrière Bournazel a appelé une nouvelle fois les autorités chinoises à prendre toutes les mesures nécessaires pour que de tels actes d'intimidation et de harcèlement à l'encontre des avocats défenseurs des droits de l'Homme ne se reproduisent plus et afin que Me. Teng Biao récupère l'usage de son passeport et la possibilité de pratiquer son métier d'avocat.**

Par ailleurs, le barreau de Paris a offert une tribune à Me Teng Biao en l'interviewant dans le bulletin du « *Barreau autour du Monde* » de juin 2008.

- **Juillet 2008, rencontre avec Monsieur Xu Zhiyong, professeur de droit constitutionnel et défenseur des droits de l'Homme en Chine.**

Mr. Xu est l'un des membres actifs de l'association « *The open constitution initiative* » qu'il a créée en 2003 avec Me Teng Biao ainsi que d'autres avocats, juristes et professeurs de droit.

Cette association a pour principale mission de promouvoir des réformes judiciaires et d'agir en faveur de la démocratie et des droits de l'Homme. Les avocats et juristes de cette association représentent également en justice les victimes de violation des droits de l'Homme.

Le nouveau projet de l'organisation « *The open constitution initiative* » est de promouvoir et parvenir à mettre en place des élections démocratiques pour la présidence du barreau de Pékin.

Mr. Xu, invité par le Ministère des affaires étrangères en France a rencontré Me Françoise Mendel Riche (MCO) et le Service des relations européennes et internationales qui a pu partager l'expérience du barreau de Paris en la matière afin d'aider ce dernier à établir une étude comparative sur le mode d'élection et le rôle disciplinaire des ordres.

- **Août 2008, Caravana internacional de juristas**

La Law society of England and Wales a organisé le déplacement d'une délégation internationale d'avocats en Colombie du 25 au 29 août 2008.

Le bâtonnier a souhaité se joindre à cette initiative en faisant participer Me Dominique Attias, MCO.

Cette « *Caravane internationale de juristes* » (Caravana internacional de juristas) avait pour principal objectif d'apporter un soutien aux avocats colombiens défenseurs des droits de l'Homme, souvent victimes d'assassinats, d'exils forcés ou de violences et qui ne bénéficient d'aucune protection ordinaire, puisqu'il n'existe pas de barreau en Colombie. La Caravane s'est rendue à Santa Fé de Bogota ainsi que dans différentes régions de Colombie.

Le déplacement de confrères du monde entier a permis de rapporter, d'analyser et d'alerter l'opinion et les autorités colombiennes sur la situation des avocats en Colombie et de leur apporter un soutien international.

- **Septembre 2008, soutien à Me Abderraouf Ayadi, avocat tunisien, défenseur des droits de l'Homme**

Me Abderraouf Ayadi est avocat, ancien membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Tunisie et ancien secrétaire général du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT).

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), a été informé par le CNLT de l'agression de Me Abderraouf Ayadi.

Le 2 août 2008, Me Abderraouf Ayadi a été violemment agressé par le directeur de la prison de Mornagia alors qu'il terminait une visite de son client, M. Mohamed Hédi Ben Said, membre de la section de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH) de Bizerte.

Le directeur de la prison avait exigé de passer à la fouille sa serviette, ce que Me Ayadi a refusé. Il s'est alors jeté sur lui en le violentant avec l'aide de trois de ses agents.

**Le bâtonnier de Paris, inquiet pour la sécurité de Me Abderraouf Ayadi, a écrit une lettre au Président de la République de Tunisie l'appelant à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de ces personnes menacées.**

- **Septembre 2008, Prix des droits de l'Homme du CCBE**

Tout au long de l'année le Service des relations internationales et européennes a travaillé conjointement avec Me Li Heping et la délégation française au CCBE pour préparer son dossier de candidature et le promouvoir. Me Li Heping a obtenu le prix des droits de l'Homme du CCBE 2008.



Gao Zhi Sheng, Li Heping, Teng Biao essayant de rendre visite à Me Zhu Jiuhu, avocat emprisonné à Jinbian, dans la province de Shanxi.

Service des Relations Internationales et Européennes de l'Ordre des avocats de Paris -

Adresse postale : 11, place Dauphine - 75053 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 44 32 48 46 – www.avocatparis.org - siret : 302 979 075 00017



- **Octobre 2008, soutien à Me J.C Weliamuna, avocat sri lankais défenseur des droits de l'Homme.**

Me J.C Weliamuna est apparu dans des affaires sensibles de corruption et de violation des droits de l'Homme, et notamment dans des affaires en cours impliquant des officiels du gouvernement ainsi que des forces de police. Selon l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, Me J.C Weliamuna a été victime d'une attaque le 27 septembre 2008. Un gang non identifié aurait lancé deux bombes sur la résidence de Me J.C Weliamuna. Bien que des dommages aient été causés à sa propriété, lui et sa famille sont indemnes. **Le bâtonnier de Paris a répondu à l'appel de l'Observatoire et a exprimé ses plus vives inquiétudes au sujet de l'attaque dont a été victime Me J.C Weliamuna dans des courriers aux autorités sri lankaises.**

- **Octobre 2008, soutien aux avocats chinois représentant les familles des enfants contaminés par le lait en poudre.**

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme nous a exprimé ses plus vives inquiétudes quant à la pression officielle, qui ne cesse de s'intensifier, exercée par les autorités chinoises à l'encontre d'un groupe d'avocats volontaires représentant les enfants victimes du lait en poudre contaminé, pour demander réparation du préjudice subi.

A la suite d'une crise majeure concernant un lait toxique en septembre 2008, un groupe de 120 avocats volontaires, initié par Me Li Fangping, avocat pékinois défenseur des droits de l'Homme, s'est créé afin de fournir des conseils gratuits aux familles demandant réparation.

Le 22 septembre 2008, les autorités chinoises ont révélé que plus de 50 000 enfants sur le territoire chinois avaient contracté une maladie rénale après avoir bu du lait mixé à de la mélanine, produit chimique industriel utilisé afin de contourner les contrôles de qualité.

Les organisateurs de la campagne et certains avocats ont déclaré, le 28 septembre 2008, que les autorités de certaines provinces chinoises ont fait pression sur les volontaires pour qu'ils abandonnent leurs efforts, ce qui a entraîné la démission de plusieurs avocats du groupe. Il a été dit à certain d'entre eux qu'ils s'exposeraient à de sévères répercussions s'ils restaient.

**Le bâtonnier a écrit aux autorités chinoises pour les appeler à cesser toute pression à l'encontre de ces avocats.**





- **Octobre 2008, soutien à Me Jean René Manfo Songong, avocat camerounais, défenseur des droits de l'Homme**

Selon les informations reçues, le 8 octobre 2008, Me Jean-René Manfo Songong, avocat au barreau du Cameroun et responsable de la cellule juridique de l'ACAT-Littoral et de la Maison des droits de l'Homme du Cameroun, a été injurié et menacé par des gendarmes de la brigade de Njombé-Penja, alors qu'il venait s'enquérir des fondements de l'interpellation de l'un de ses clients.

Me Jean-René Manfo Songong avait été mandaté par l'ACAT-Littoral pour défendre M. Ngalle Moussobo, M. Paul-Eric Kingue et M. Pierre Roger Lambo Sandjo, inculpés ou inquiétés pour «*complicité de pillage en bande et incitation à la révolte* » à la suite des émeutes de la faim des 25-28 février 2008.

Il semblerait que les émeutes de la faim de 2008 ont largement été utilisées comme prétexte pour lancer des procédures pénales abusives dans tout le Cameroun.

Depuis qu'il défend les accusés des affaires Kingue et Lambo Sandjo, Me Manfo Songong est suivi par des membres des forces de sécurité en civil et reçoit des appels anonymes le menaçant.

**Le bâtonnier de Paris a dénoncé les actes de harcèlement à l'encontre de Me Manfo Songong, qui semblent sanctionner ses activités de défense des droits de l'Homme, en écrivant aux autorités camerounaises.**

- **Octobre 2008, soutien à Me Nyi Nyi Htwe, avocat birman, défenseur des droits de l'Homme**

Selon l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, Me Nyi Nyi Htwe, avocat birman défenseur des droits de l'Homme, aurait été condamné le 30 octobre 2008 par le tribunal d'instance de Rangoon à une peine de prison de six mois pour avoir été insultant envers le système judiciaire et avoir interrompu les procédures en cours.

Cette condamnation est très probablement liée aux activités de défenseur de Me Nyi Nyi Htwe. Il est l'un des avocats chargé de la défense des onze jeunes manifestants arrêtés au mois de septembre dernier pour avoir entamé une marche pacifique en direction de la Pagode ShweDagon, le 19 juin 2007, à l'occasion de l'anniversaire de Aung San Suu Kyi. **Le bâtonnier de Paris a répondu à l'appel de l'Observatoire et a exprimé ses plus vives inquiétudes aux autorités birmanes au sujet de la détention dont fait l'objet Me Nyi Nyi Htwe.**

- **Octobre 2008, soutien aux avocats-conseils exerçants devant la Cour pénale internationale**



L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme et l'Union internationale des avocats nous ont informé de menaces qui auraient été adressées à des avocats engagés dans la défense des victimes ou intervenant directement en tant que représentants légaux de ces victimes dans le cadre de procédures devant la Cour pénale internationale (CPI). Il s'agit plus particulièrement de Me Goungaye Wanfiyo, avocat et Président de la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme qui agit auprès de la CPI en faveur des victimes

et de Me Carine Bapita, membre de l'organisation « *Femmes et enfants pour les Droits de l'Homme* », avocat congolaise représentant certaines victimes auprès de la CPI dans le cadre de l'affaire Thomas Lubanga Dyilo.

**Le bâtonnier de Paris a appelé Mme Silvania Aribia, Greffière de la Cour pénale internationale, à prendre rapidement des dispositions pour que de telles menaces cessent et lui a rappelé le rôle de la Cour dans la protection des avocats intervenant devant elle.**

- **Octobre 2008, soutien à Me Remigio Saladero Jr, avocat philippin, défenseur des droits de l'Homme :**

Me Ramigio Saladero Jr. est avocat en droit social, défenseur des droits de l'Homme, membre de la « *National Union of Peoples' lawyers* », conseil principal du syndicat Kilusang Mayo Uno et à la tête du Pro-Labour Legal assistant Center (PLACE) qui intervient de façon pro bono dans plus de 700 affaires relatives au droit social, aux droits de l'Homme, au droit pénal et au droit public. Selon les informations reçues, le 23 octobre 2008, des membres de la Police Nationale philippine (PNP) de la ville d'Antipolo seraient entrées dans le cabinet de Me Remigio Saladero Jr en lui présentant un mandat d'arrêt pour plusieurs meurtres. Il apparaîtrait que le mandat d'arrêt en question mentionnerait un faux nom et serait daté de 2006. Les autorités auraient refusé l'accès de la défense de Me Remigio Saladero Jr à des documents concernant son arrestation. **Le bâtonnier de Paris a exprimé ses plus vives inquiétudes au sujet de la détention arbitraire dont Me Remigio Saladero Jr fait l'objet aux autorités philippines.**



- **Octobre 2008, soutien à Me Amine Sidhoum Abderrahman avocat algérien défenseur des droits de l'Homme**

Me Amine Sidhoum est avocat, défenseur des droits de l'Homme en Algérie et membre de l'association « *SOS disparus* ». En raison de ses activités en soutien aux familles de disparus, Me Amine Sidhoum fait l'objet d'un harcèlement judiciaire, depuis plusieurs années, de la part des autorités algériennes.

Le barreau de Paris s'est toujours tenu aux côtés de Me Amine Sidhoum. Ainsi à deux reprises, le Conseil de l'Ordre a adopté des résolutions, en date du 3 avril 2007 et du 23 septembre 2008, priant les autorités algériennes de cesser les actes d'intimidation à l'encontre de son confrère.

Le 26 novembre 2008, la Cour d'appel d'Alger a confirmé la décision rendue le 13 avril 2008 en première instance condamnant Me Amine Sidhoum à six mois de prison avec sursis et à 20 000 dinars d'amende.

Cette décision fait suite à la plainte déposée par le Ministre de la Justice pour « *discrédit d'une décision de justice* » et « *outrage à corps constitué de l'Etat* ». Elle était fondée sur un article paru dans le quotidien El Chourouk, le 30 mai 2004. Dans cet article, Me Amine Sidhoum était décrit comme ayant dénoncé la détention de l'un de ses clients « *suite à une décision arbitraire rendue par la Cour Suprême* ».

Aujourd'hui encore, Me Amine Sidhoum continue de contester l'exactitude des propos qui lui ont été attribués, faisant notamment valoir qu'à cette date, la Cour suprême ne s'était pas prononcée. L'audience d'appel s'est déroulée le 12 novembre 2008, en présence de plus de 120 avocats et observateurs, algériens et européens.

En 2008, le Service des relations internationales et européennes et Me Vincent Nioré (MCO) ont reçu Me Amine Sidhoum, aux côtés de Me Céline Campi, représentante de la commission juridique d'Amnesty International France. Par la suite, le bâtonnier a tenté à deux reprises de dépêcher une mission d'observation judiciaire sans succès en raison du refus obstiné du consulat de délivrer un visa à Me Vincent Nioré. Le bâtonnier de Paris a donc appelé les ordres européens et français à se mobiliser. Il a également écrit à plusieurs reprises au bâtonnier d'Alger afin de l'inciter à manifester son soutien à Me Amine Sidhoum. Ces courriers au bâtonnier d'Alger ont d'ailleurs porté leurs fruits, puisque lors du procès de Me Amine Sidhoum il a finalement pris position pour indiquer à la Cour que l'Ordre des avocats d'Alger soutenait Me Amine Sidhoum.

Par ailleurs, le barreau de Paris a offert une tribune à Me Amine Sidhoum en l'interviewant dans le bulletin du « *Barreau autour du Monde* » de décembre 2008.



- **Décembre 2008, soutien à Li Heping empêché de quitter la Chine.**



Alors qu'il devait se rendre à Bruxelles pour recevoir le prix des droits de l'Homme du CCBE 2008, puis à Paris pour intervenir le 6 décembre lors de la commémoration des 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, Me Li Heping a été empêché de quitter la Chine.

Le mercredi 26 novembre, alors qu'il était sur le point d'embarquer à destination de Bruxelles, les forces de police l'ont empêché de monter à bord de son avion, et ce, alors même qu'il disposait d'un visa pour la Belgique et la France.

**Au nom du barreau de Paris, le bâtonnier**

**Christian Charrière Bournazel, a fait part de ses préoccupations aux autorités chinoises.**

Li Heping est connu pour avoir défendu des prévenus dans des affaires délicates, notamment des chrétiens arrêtés pour avoir mené des activités religieuses dans un lieu non reconnu par les autorités, des membres du mouvement spirituel interdit Fa Lun Gong, des victimes présumées d'expulsions forcées et des écrivains indépendants.

Il a également lancé des appels aux autorités en faveur de son confrère Me Gao Zhisheng. Le 29 septembre 2007, dans le parking de son cabinet, il a été victime d'une agression et d'un enlèvement par une dizaine d'hommes en civils.

Par ailleurs, le barreau de Paris a offert une tribune à Me Li Heping en l'interviewant dans le bulletin du « *Barreau autour du Monde* » de juin 2008.

## 1.2 MISSIONS D'OBSERVATIONS JUDICIAIRES :

A la suite de la décision du bâtonnier de répondre aux demandes de missions d'observation judiciaires d'avocats étrangers, le Service des relations européennes et internationales a :

- organisé une réunion d'information le 9 avril 2008 à l'attention de la promotion 2008 des Secrétaires de la Conférence ;
- rédigé le Guide Pratique de l'observateur judiciaire en mission ;
- réalisé un recueil des principaux textes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'Homme et aux droits de la défense ;
- réalisé une fiche de liaison à destination des observateurs ;
- assisté les observateurs lors de leur départ ainsi qu'à leur retour de mission.

Missions d'observation de l'année 2008 :

Les 15 janvier, 29 janvier, et 12 février Me Augustin d'Ollone, premier Secrétaire de la Conférence, est parti en mission d'observation au procès en appel des membres du groupe de « Solimane » en Tunisie.



### 1.3 CELEBRATION DU SOIXANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME :

- **Janvier 2008, création et mise en oeuvre de la Commission ouverte « droits fondamentaux » :**

A l'occasion de la célébration des 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le bâtonnier de Paris, a souhaité créer une nouvelle Commission ouverte consacrée aux « *droits fondamentaux* », présidée par Me Laurent Petitti. Le programme intellectuel des réunions a été défini par le Service des relations européennes et internationales.

La Commission « *droits fondamentaux* » a déjà reçu Joël Thoraval, Président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) ainsi que le Professeur Emmanuel Decaux. Une seconde réunion s'est tenue le 10 septembre 2008, en présence de Me Catherine Mabilles, avocate au barreau de Paris, vice-présidente d'Avocats sans Frontières (France). Le compte rendu de ces réunions est disponible sur le site Internet privé de l'Ordre des avocats.

Me Vincent Nioré (MCO) a représenté le bâtonnier Christian Charrière Bournazel lors de ces commissions.

- **Juillet 2008, Campus 2008 :**

Le Service des relations européennes et internationales a organisé deux modules de formation lors de Campus 2008. L'un des deux était organisé en partenariat avec l'Institut des droits de l'Homme du barreau de Paris et avait pour thème : « *Les droits de l'Homme et les instruments de protection européens* ». Cette session a réuni plus de 7 intervenants dont le directeur du Cabinet du Président de la Cour européenne des droits de l'Homme.

- **Septembre 2008, participation à la Conférence ONU-ONG à l'UNESCO.**

Cette année avait lieu la soixante et unième Conférence annuelle DPI/ONG. C'était la première fois de son histoire que cette conférence avait lieu à l'extérieur du Siège des Nations Unies à New York, plus précisément au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris.

Cette réunion qui s'est déroulée sous le signe du soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, avait pour objet de promouvoir les moyens les plus efficaces dont dispose la société civile pour contribuer, avec les autres acteurs intéressés, à la progression des droits de l'Homme aux niveaux mondial, régional, national et local. Durant trois jours, les représentants de la société civile à travers le monde, se sont retrouvés pour se coordonner et partager leur savoir faire avec l'ONU dans les multiples domaines que couvrent la protection et promotion des droits de l'Homme.

Le Service des relations européennes et internationales, ainsi que Me Vincent Nioré MCO, ont participé à l'ensemble de ces travaux.

- **Décembre 2008, conférence « Avocats du Monde »**

La Conférence « *avocats du monde* » qui s'est tenue le 6 décembre 2008 à la Maison du Barreau à l'occasion de la rentrée du barreau de Paris a connu un vif succès réunissant plus de 300 participants.

A l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, cette conférence a permis de rappeler le rôle essentiel de l'avocat dans la protection des droits de l'Homme et la promotion de l'Etat de droit.

La conférence du 6 décembre s'inscrivait dans le cadre d'une coopération tripartite entre le barreau de Paris, l'American Bar Association et le Consiglio Nazionale Forense dont les représentants ; Monsieur le bâtonnier Christian Charrière Bournazel et les présidents Thomas Wells et Guido Alpa, sont intervenus en ouverture.

La première table ronde « *les droits de l'Homme au XXIème siècle : espoir où espérance ?* » était animée par Mme Ana Palacio, Directrice internationale marketing d'Areva. Ensuite, Monsieur Bacre Ndiaye, Directeur de la Division du Conseil des droits de l'Homme, est intervenu pour une déclaration au nom du Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies.

Puis, Daniel Vernet, Directeur des relations internationales au journal Le Monde, a interviewé Monsieur Stéphane Hessel, Ambassadeur de France et grand témoin des célébrations du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

La deuxième table ronde présidée par Me Sidiki Kaba, Président d'honneur de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) s'est organisée autour de témoignages d'avocats engagés dans différents pays tels que la Colombie, la Tunisie et le Nigeria. Tous les intervenants et participants ont regretté l'absence de Me Li Heping, avocat chinois défenseur des droits de l'Homme, qui alors qu'il s'apprêtait à recevoir le Prix des droits de l'Homme du CCBE avant de rejoindre Paris et la Conférence, n'a pas été autorisé par les autorités chinoises à quitter le territoire.



La séance de l'après midi était quant à elle consacrée à la Convention « *Les Avocats du monde* » et a permis de réunir la signature de 100 barreaux et organisations internationales de tous les continents, témoignant de la profonde solidarité qui existe entre les avocats à travers le monde.

Le Service des relations européennes et internationales a organisé, en collaboration avec le Service communication, l'ensemble de la conférence du programme intellectuel à l'organisation matérielle et pratique. Par ailleurs, à l'occasion de cette conférence le Service des relations européennes et internationales a publié un bulletin du « Barreau *autour du Monde* » entièrement consacré aux 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

- **Décembre 2008, célébration des 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme,**

Le 10 décembre 2008, le Ministère des affaires étrangères français commémorait, en présence de Monsieur le Ministre Bernard Kouchner et Mme Rama Yade, le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme au Palais de Chaillot (lieu de la signature de la Déclaration). Me Vincent Nioré, MCO, représentait le bâtonnier lors de cette manifestation.

- **Décembre 2008, célébration des 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, LDH**

Le 12 décembre 2008, Me Vincent Nioré a représenté le bâtonnier en prononçant le discours introductif du colloque organisé par la Ligue des droits de l'Homme à la Maison du barreau sur « *La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 à 2008 : crise mondiale et droits universels* ».

## 2 LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT :

### 2.1 ACTION EN SOUTIEN AU CONDAMNÉ A MORT TROY DAVIS, ETATS-UNIS :



En 1991, Troy Davis a été condamné à mort aux Etats-Unis, dans l'Etat de Géorgie pour le meurtre d'un policier blanc commis en 1989. Depuis maintenant plus de 15 ans, il attend dans le couloir de la mort. Lors du procès, aucune preuve matérielle n'a été retrouvée. Sur les neuf déclarations à charge, 7 témoins se sont rétractés depuis, certains accusant la police d'avoir exercé des pressions sur eux. Il existe donc de sérieux doutes concernant la culpabilité de Troy Davis.

Pourtant, le 17 mars 2008, la Cour Suprême de Géorgie a refusé de rouvrir le procès et d'entendre de nouveaux témoins malgré l'opinion dissidente du Chief Justice Sears. La seule chance de Troy Davis d'éviter l'exécution était alors de pouvoir être entendu par la Cour Suprême des Etats-Unis et de demander au Comité des grâces de surseoir à statuer sur la date de son exécution. Le 23 septembre 2008,

quelques heures avant l'exécution programmée de Troy Davis la Cour Suprême des Etats-Unis a décidé de suspendre son exécution jusqu'à ce qu'elle prenne une décision quant à l'appel de Troy Davis.

Le 14 octobre 2008, l'appel déposé par ses avocats auprès de la Cour Suprême des Etats-Unis a été refusé. Cette décision rouvrait la possibilité pour l'Etat de Géorgie de fixer une date d'exécution à partir du 27 octobre. La semaine qui a suivi cette décision la mobilisation en faveur de Troy Davis s'est encore amplifiée. Le 27 octobre 2008, quelques heures avant l'exécution, Troy Davis a bénéficié d'un troisième sursis suite à un nouvel appel déposé par ses avocats devant la Cour fédérale du 11<sup>ème</sup> circuit. La décision des juges quant à savoir si leur appel sera accepté est toujours attendue.



Me Vincent Nioré et le Service des relations européennes et internationales, par l'intermédiaire d'Amnesty International représenté par Me Céline Campi, ont reçu Martina Correia, sœur de Troy Davis le 7 juillet 2008. A la suite de cette rencontre le bâtonnier Christian Charrière Bournazel avec l'assistance du Service des relations européennes et internationales:



- a rédigé une lettre ouverte au mois de juillet 2008 au sénateur Barack Obama. Cette lettre a été envoyée à la presse ;
- a signé un amicus curiae qui a été déposé le 14 août 2008 devant la Cour Suprême des Etats-Unis. *L'amicus curiae* démontre que le refus catégorique de la Cour Suprême de l'Etat de Géorgie de rouvrir l'affaire malgré les rétractations des témoins et les nouveaux éléments de preuve de l'innocence de Troy Davis constituent une violation du droit à un procès équitable. *L'amicus curiae* incite la Cour Suprême des Etats-Unis à demander l'ouverture d'un nouveau procès pour Troy Davis ;
- a demandé au mois de septembre au comité des grâces de l'Etat de Géorgie de commuer la peine de Troy Davis en raison des sérieux doutes existants quant à sa culpabilité ;
- a envoyé copie des lettres précédemment citées à l'ambassade de France aux Etats-Unis, au consulat de France en Georgie, au ministère des affaires étrangères ;
- a sollicité d'autres barreaux pour qu'ils le suivent dans cette action en faveur du droit à un procès équitable et contre la peine de mort en reprenant les lettres et en signant l'amicus curiae. Trois barreaux nous ont rejoint (Conseil national des avocats d'Italie, la Law society of England and Wales ainsi que l'Ordre des avocats de Madrid) ;
- a publié une tribune, co-signée par d'autres personnalités (Helène Flautre député européen, Nicole Borvo Cohen sénateur, Héctor Diaz-Bastien Lopez, Président de l'Union Internationale des Avocats) sur Lemonde.fr ;
- est intervenu lors de la manifestation de soutien organisée par Amnesty International France sur la place St Michel le 23 octobre 2008. Vincent Nioré et Vincent Canu (MCO) étaient également présents lors de cette manifestation.

Service des Relations Internationales et Européennes de l'Ordre des avocats de Paris -

Adresse postale : 11, place Dauphine - 75053 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 44 32 48 46 – www.avocatparis.org - siret : 302 979 075 00017



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

## 2.2 COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT :

Le Service des relations européennes et internationales participe de façon quotidienne au travail de la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP) en tant que membre du Comité de Pilotage. Il collabore à l'élaboration des campagnes, aux décisions administratives et financières de la Coalition. Membre également du groupe ad hoc de la Coalition (groupe de réflexion sur les initiatives et l'orientation politique de la Coalition) le Service des relations européennes et internationales assiste à de nombreuses réunions tout au long de l'année.

En 2008, le barreau de Paris a accueilli pendant deux jours l'ensemble des membres du Comité de pilotage. Me Vincent Nioré (MCO) a représenté le barreau de Paris lors de la cérémonie pour l'abolition de la peine de mort à l'Ambassade de Suisse, le 15 avril 2008, organisée par « *Ensemble contre la peine de mort* » ainsi que lors de l'Assemblée Générale de la Coalition à Nantes en juillet 2008.

*10 octobre 2008, Journée mondiale contre la peine de mort « Asie » :*



À l'appel de la Coalition mondiale contre la peine de mort, citoyens, institutions nationales, internationales et ONG se mobilisent, chaque année autour du 10 octobre, pour dénoncer le recours à la peine de mort, et pour rappeler que son abolition est un combat universel. Depuis la création de la Journée mondiale en 2003, des centaines d'initiatives ont été organisées dans plus de soixante-dix pays sur les cinq continents : débats, concerts, conférences de presse, manifestations, pétitions, activités éducatives et culturelles...

Cette année, la journée mondiale contre la peine de mort avait pour thème : « *la peine de mort en Asie* ».

Ce choix se justifiait par le fait que 85 à 95% des exécutions dans le monde ont lieu en Asie.

Le bâtonnier de Paris, a souhaité que le barreau de Paris, en tant que membre fondateur de la Coalition mondiale, relaye les outils de campagnes de la Coalition en :

- diffusant la campagne sur le bulletin du barreau, le « *Barreau autour du Monde* », le site Internet de l'Ordre des avocats ;
- envoyant des courriers en soutien à des condamnés à mort pour demander, la réduction des exécutions, le respect du droit à un procès équitable etc.... au Japon, au Pakistan, au Vietnam, Inde, Taiwan, Corée du Sud.

Service des Relations Internationales et Européennes de l'Ordre des avocats de Paris -

Adresse postale : 11, place Dauphine - 75053 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 44 32 48 46 – www.avocatparis.org - siret : 302 979 075 00017

### 3 DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE :

#### 3.1 OPERATION DE SOUTIEN POUR OMAR KHADR, PRISONNIER CANADIEN A GUANTANAMO

Après avoir rencontré Michel Paradis, avocat d'Omar Khadr, le bâtonnier, Christian Charrière Bournazel, a souhaité au nom du barreau de Paris, et aux côtés de professeurs de droit international et d'experts déposer devant le tribunal militaire américain en charge du procès d'Omar Khadr, un amicus curiae. Ils exposent pourquoi en traduisant devant un tribunal militaire pour des crimes de guerre qui auraient été commis par un mineur de 15 ans, le droit international est violé. Le barreau de Paris a mobilisé les barreaux étrangers autour de cette affaire afin de recueillir le plus de signatures possible et de mobiliser la communauté juridique internationale.

Le barreau de Paris, par l'intermédiaire du Service des relations européennes et



internationales, a, aux côtés de l'Association des barreaux canadiens et la Law Society of England and Wales, également rédigé conjointement une lettre appelant à la fermeture de la base de Guantanamo et au transfert du détenu canadien Omar Khadr au Canada afin qu'il soit jugé en vertu des lois canadiennes, dans le respect des principes de l'Etat de droit. A la suite de l'appel du bâtonnier de Paris, 34 barreaux des différents continents se sont mobilisés et ont co-signé cette lettre. Cette lettre a été envoyée au Président Bush, qui dispose de l'autorité de fermer Guantanamo, au Premier Ministre canadien Harper qui peut négocier le transfert d'Omar Khadr, ainsi qu'aux autorités nationales des 34 barreaux qui ont signé la lettre.

Le barreau de Paris a largement communiqué sur cette affaire notamment auprès de la presse étrangère par le biais d'un communiqué de presse.

#### 3.2 : LA COALITION FRANÇAISE POUR UNE COUR PENALE INTERNATIONALE

Au niveau national, le barreau de Paris assure la vice-présidence de la Coalition française pour la Cour pénale internationale (CFCPI) et participe activement au travail nécessaire d'adaptation du droit français au statut de la Cour. Le GIE a d'ailleurs été auditionné par la Commission des lois du Sénat en juin dernier sur le projet de loi (Me Laurent Pettiti, Me Vincent Nioré (MCO) et le Service des relations européennes et internationales se sont rendus à cette audition). Le projet de loi, adopté en juin 2008 par le Sénat, sera présenté bientôt devant l'Assemblée nationale mais la date n'est pas encore fixée.

### 3.3 : LE BARREAU PENAL INTERNATIONAL

Le barreau de Paris a participé à l'organisation, avec le Barreau pénal international, d'une réunion de sensibilisation à l'attention des confrères parisiens sur la pratique devant la Cour pénale internationale. Monsieur le bâtonnier de Paris est intervenu à cette occasion aux côtés de Mme Silvana Arvia, Greffier de la Cour pénale internationale le jeudi 4 décembre 2008, à la maison du Barreau.

### 3.4. VIOLENCE ET FEMMES DANS LES CONFLITS ARMES

Me Vincent Nioré (MCO) et le Service des relations européennes et internationales ont reçu aux côtés d'Amnesty International France, représenté par Me Céline Campi, le 20 mars 2008, Lucie Nizigama, Vice-présidente de l'ACAT Burundie, et Mme Viviane Kitete, responsable du Centre de rééducation pour l'enfance délinquante et défavorisée en République démocratique du Congo dans le cadre du colloque « Femmes victimes de violences dans les conflits armés »,.

### 3.5. COMMEMORATION DU 93EME ANNIVERSAIRE DU GENOCIDE ARMENIEN

Me Vincent Nioré a représenté Monsieur le bâtonnier le 24 avril 2008, lors de la cérémonie du 93<sup>ème</sup> anniversaire du génocide arménien de 1915, à l'Hôtel de Ville de Paris.  
Le 22 novembre 2008, Me Vincent Nioré (MCO) est intervenu au nom du bâtonnier de Paris lors de la manifestation devant le Sénat appelant à l'adoption de la loi tendant à la pénalisation de la négation du génocide arménien, déjà adoptée par l'Assemblée Nationale. Etaient également présents : Bernard Henri Levy, Bernard Jouanneau et Serge Klarsfeld. Le texte n'a toujours pas été inscrit à l'Ordre du jour du Sénat.

## 4. ACTIONS PARALLELES :

- Monsieur le bâtonnier a prononcé le discours introductif du colloque du 18 janvier 2008 « *Privation de Liberté et Droits de l'Homme : prévention de la torture dans l'espace européen* » à la Maison du Barreau. Me Vincent Nioré (MCO) était également présent.
- Me Vincent Nioré (MCO) a représenté le bâtonnier lors de la rentrée solennelle de la Cour européenne des droits de l'Homme le vendredi 25 janvier 2008 à Strasbourg.
- Me Vincent Nioré (MCO) a représenté Monsieur le bâtonnier au concours international de plaidoiries pour les droits de l'Homme du mémorial de Caen, le dimanche 2 février 2008.
- Me Vincent Nioré (MCO) a représenté Monsieur le bâtonnier au colloque « *10 ans après la mise en place de la nouvelle Cour (CEDH)* » le 20 mars 2008. Ce colloque était organisé à la Maison du barreau par Me Christophe Pettiti et Mr le Professeur Tavernier. Lors de ce colloque Me Vincent Nioré a pu s'entretenir avec Jean-Paul Costa, Président de la CEDH, afin de se faire l'écho des actions menées par le barreau de Paris en matière de droits de l'Homme.
- Me Vincent Nioré (MCO) a représenté Monsieur le bâtonnier au 10<sup>ème</sup> anniversaire d'Avocats sans Frontières France à Toulouse, le 25 octobre 2008.